

de la partie de premier plan est calculée en multipliant la hauteur par la largeur. Le règlement donne une méthode pour calculer la surface principale d'affichage pour un certain nombre de formes d'emballages. Le *Secofi* publiera des règlements sur la façon de calculer la surface d'affichage pour les emballages irréguliers. La partie inférieure d'un contenant ne peut constituer le premier plan, à moins que le contenant ne porte aucune autre étiquette.

L'indication de quantité doit être précédée du terme *Contenido*, contenu. C'est ainsi qu'une boîte de dix crayons devrait porter l'étiquette *Contenido: 10 lápices* ou *Contenido: 10 unidades*. On peut utiliser l'abréviation *Cont.* Si le produit se mesure en volume ou en masse, l'indication de quantité devra alors prendre la forme *Contenido neto*, contenu net, qui peut être abrégée sous la forme *Cont. net.*

Il y a enfin des dispositions spéciales pour les produits contenus dans des liquides. Ces produits doivent être étiquetés en indiquant leur poids égoutté et devra porter la mention *Masa Drenada*, contenu net égoutté, avant l'indication de quantité.

LES INSTRUCTIONS OU LES MANUELS

Si le produit doit être accompagné d'instructions ou d'un manuel, ce document doit être joint au produit. S'il s'agit d'un document distinct,

l'étiquette doit attirer l'attention en portant la mention *Véase Instructivo Anexo* ou *Manual de Operación Anexo*. En plus des renseignements nécessaires pour utiliser le produit comme il convient, les manuels d'instruction doivent comprendre les détails suivants :

- le nom ou la marque de commerce du fabricant ou de l'importateur, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone au Mexique;
- l'identification du produit auquel le manuel s'applique;
- les précautions à prendre pour protéger le consommateur des risques; et
- si besoin est, des instructions pour l'installation, le montage et l'entretien.

LES GARANTIES

Si un produit fait l'objet d'une garantie, il est régi par les normes définies dans la *NOM* qui le concerne. Une *garantía* est définie comme toute forme d'engagement du fabricant ou de l'importateur à réparer ou à remplacer le produit en cas de défaut de fonctionnement, de fabrication ou des matériaux qui le composent. Les détails d'une telle garantie doivent être donnés en espagnol et comprendre les renseignements suivants :

- le nom et l'adresse du fabricant ou de l'importateur, avec les numéros de téléphone de l'endroit où

il est possible d'obtenir le service au Mexique;

- l'identification du produit auquel la garantie s'applique;
- le nom et l'adresse du dépôt où obtenir le service et les pièces;
- la durée de la garantie;
- les conditions de la garantie et toute limitation ou exception à celle-ci;
- les procédures pour exécuter la garantie; et
- la date de livraison au consommateur, ou le document à fournir pour attester de cette date.

Cette information doit être fournie au client au moment de la vente. Il ne peut y avoir aucune autre exigence pour que la garantie s'applique. Toutefois, certaines *NOM* concernant des produits précis, comme les appareils électriques, imposent des exigences plus rigoureuses pour les garanties.

LES EXEMPTIONS

La *NOM-050-SCFI-1994* comprend des exemptions précises pour les produits qui n'ont pas besoin d'étiquette :

- les produits en vrac, définis comme ceux qui sont pesés ou mesurés en présence du client; et
- les livres, les magazines et les journaux de toutes formes, y compris les bandes magnétiques ou les disques classiques ou compacts. L'exclusion pour les supports magnétiques et optiques ne s'applique que dans des circonstances très précises.

Le règlement ne concerne que les produits destinés à la vente au détail. Les échantillons commerciaux ou les produits soumis à des fins de certification à une *NOM* n'y sont donc pas soumis.

Partie de premier plan (en centimètres carrés)	Hauteur minimale des lettres et des chiffres (en millimètres)
Jusqu'à 32	1,6
Entre 32 et 161	3,2
Entre 161 et 645	4,8
Entre 645 et 2 580	6,4
Supérieur à 2 580	12,7

Source : *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (Secofi)*, Secrétariat au commerce et au développement industriel, *Orientation Guide for NOM-050-SCFI-1994*.